

Office AI du canton de Fribourg

Contact



Adresses

Office AI du canton de Fribourg
Impasse de la Colline 1
1762 Givisiez



Mail

ai@ecasfr.ch



Téléphone

026 426 70 00



Site

www.aifr.ch



Fax



Horaires

Informations complémentaires

Statut juridique

Etablissement autonome de droit public

Sont concernés : les enfants et les adultes présentant une atteinte à la santé provenant d'une infirmité congénitale, d'une maladie ou d'un accident. Sont aussi concernées les personnes en âge AVS présentant une impotence ou ayant besoin de moyens auxiliaires.

Subvention

OFAS

Population concernée

Population en général

Prestations

- Mesure médicales de réadaptation pour les jeunes jusqu'à 20 ans - Mesures de réadaptation professionnelle : orientation, mesures d'intervention précoce, mesures de réinsertion, formation initiale, reclassement, aide au placement, soutien aux entreprises, aide en capital) - Moyens auxiliaires - Prestations en espèces : indemnités journalières, allocation pour impotent AI et AVS, contribution d'assistance, rente AI.

Langues

Français/Allemand/Autres

Rayon géographique

Canton de Fribourg

Procédure d'admission

Présentation d'une demande de prestations AI adéquate auprès de l'Office AI.

Buts

L'Office AI est l'organe d'application de la loi fédérale sur l'assurance invalidité (LAI).

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch